

Lons-le-Saunier, le 29 juillet 2016

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Direction

A l'attention des maires
des communes du Jura

Objet : nouvelles modalités de déclaration des ruchers

Madame, Monsieur le Maire,

Je tiens par la présente à vous informer des nouvelles modalités de déclaration des ruchers à partir de 2016.

La déclaration de ruches concourt à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, à la mobilisation d'aides européennes au bénéfice de la filière apicole française et à l'établissement de statistiques apicoles.

Dans ce cadre, tout apiculteur professionnel ou de loisir est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.

Cette déclaration est à réaliser en ligne sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>). Cette procédure simplifiée, qui remplace TeleRuchers, permet l'édition immédiate d'un récépissé et l'attribution d'un numéro d'apiculteur (NAPI) aux primo-déclarants. Toutefois, pour cette campagne 2016, il est également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04 (qui sera disponible à partir du 1^{er} septembre sur le site MesDémarches) à compléter, signer et envoyer à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est alors d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation). Plus de renseignements sont disponibles sur le site MesDémarches.

Je vous saurais gré de bien vouloir informer vos administrés de ces nouvelles modalités de déclaration des ruchers. Vous trouverez ci-joint à cet effet deux documents à l'attention des personnes intéressées, ainsi qu'une affiche.

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations pourra répondre à vos questions et vous apporter les compléments d'information que vous jugerez nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Le directeur départemental

Erick KEROURIO